



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 02/09/2013

Dossier complet le : 02/09/2013

N° d'enregistrement : F041 B P 0089

1. Intitulé du projet

Ville de Guénaing - Projet de lotissement - "Le sentier d'Helios"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale FONCTER CONSEIL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale BONNEFOI FLORIAN

RCS / SIRET A35101419641006291 Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Lotissement avec création d'une SION de 14.000 m ² et dont le terrain d'assiette couvre 4,87 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement d'une opération de type lotissement à vocation d'habitat dans le secteur Montcausin, boulevard de la Tournaile = ce projet de lotissement dit « Le sentier d'Helios » a fait l'objet d'un permis d'aménager. Le terrain à aménager se trouve à l'est du cadre bâti communal. Les limites accessibles depuis le boulevard de la Tournaile sont :

- limite nord : habitat individuel et surface commerciale
- limite est : zone agricole
- limite sud : une bande végétale et la RD60
- limite ouest : le boulevard de la Tournaile qui longe le terrain dans une direction Nord/Sud avec à chaque extrémité un giratoire.

4.2 Objectifs du projet

Aménagement d'un lotissement à vocation d'habitat individuel, collectif et groupé. Il sera composé de 32 lots individuels, de 3 macrolots destinés à de l'habitat collectif et de 6 macrolots destinés à des programmes de maisons groupées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en une branche et non différenciés.
Le programme des travaux est joint en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet « le Secteur d'Helios » fait le pendant des « Secteurs d'Antares » situés de l'autre côté du boulevard de la Tourneille.
L'habitat collectif marque les entrées du site, l'habitat groupé vient compléter le front bâti entre les différents îlots plus denses. Le cœur de l'opération est réservé à l'habitat individuel isolé ainsi que la limite Est du projet peut répondre à des arrière-cours parallèles par des jardins individuels.
La trame paysagère se développe selon 2 axes :
- d'une part en accompagnant la hamevaire, plantations, surfaces engazonnées
- d'autre part en gérant certaines franges du site et en particulier pour le secteur nord où la limite avec le centre commercial doit être végétalisée.
4 Points d'ancrage viaire sont créés à partir du boulevard du parc existant :
- l'accès pour le secteur sud depuis le boulevard
- l'accès pour le secteur nord orientés nord/sud : un au sud qui se « branche » sur le boulevard, un autre au nord qui rejoint la Cour Erckmann - Chatrian.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

→ permis d'aménager du lotissement.
→ Dmcc loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

→ Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet surface de plancher maximale envisagée	4 8751 m ² 14 000 m ²
Aires de stationnement	94 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

lieu-dit: « Sur le
sentier de Rainangess »
S7 310 GUENANGÉ

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 12' 45" 0 Lat. 49° 17' 46" 6

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ... ° ' " Lat. ... ° ' "

Point d'arrivée : Long. ... ° ' " Lat. ... ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

les travaux seront réalisés en une tranche et non différés -
de programme des travaux pour assurer les crâblités du lotissement projeté
et joint en annexe.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel est agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 23 octobre 2008.
Le projet est situé en zone IAU : il s'agit d'une zone d'urbanisation future non équipée, destinée à l'habitat, aux services, aux activités diverses et aux équipements collectifs.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La partie sud du ban communal est concernée par la ZNIEFF « Forêt de Blethange » (n° 410030055). La ZNIEFF est située à plus de 500m au sud de la zone de projet - la cartographie de la localisation de la zone de projet par rapport aux milieux remarquables est annexée.
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	Le Parc Naturel Régional de Lorraine est situé à proximité de la commune.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Il n'existe pas de plan de prévention du bruit. Mais il existe des zones de bruit identifiées le long des axes routiers.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Concernant les axes de la Floride, il existe un PPRi approuvé le 24 novembre 2005. Le projet n'est pas concerné par un axe d'inondation. - PPRi relatif à la société Air liquide sise sur la commune de Richemont (Arrêté du 13 décembre 2011). - la commune dispose d'un DICRIM.
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Aucun site répertorié sur BASOL -
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Selon le plan des servitudes du 18/05/08, les périmètres de protection sont situés en limite ouest du terrain communal. Le site du projet n'est pas concerné.
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	- 3,2 km ZICO 00068 BAZENCOURT
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet entraîne la consommation de terres agricoles mais celles-ci sont situées en périphérie urbaine immédiate. Par ailleurs, aucun corridor écologique n'existe dans la zone de projet (pas de haies, verges) - Donc la destruction de biodiversité sera minime.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Aucune niche n'est présente sur le site (ZSC)

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	L'éclairage du bâtiment engendre des émissions lumineuses. Le projet est concerné par l'éclairage public voisin.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	Le projet engendre des rejets liés aux habitations et par la circulation des véhicules (GES).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Rejet des eaux usées et d'eaux pluviales : il est prévu un système d'assainissement collectif de type séparatif.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Le projet engendre la production de déchets ménagers non dangereux liés aux habitations.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	Le projet est situé dans la continuité de la trame urbaine existante. D'après les photos jointes en annexe, on peut constater que le projet ne possède pas de proximité visuelle avec le patrimoine architectural. Visuellement les franges bâties sont maintenues.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	Le projet engendre la création d'un nouveau « quartier », d'un nouveau lieu de vie. La surface agricole utilisée, SAU (agricole, 2000) et de 394 à Guenouze. Aussi la consommation de terres agricoles engendrée par le projet représente 1,39% de la SAU. Aussi l'impact sur l'agriculture est faible. Par ailleurs le projet est cohérent puisqu'il vient s'insérer dans une frange d'urbanisation.

Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Le projet engendre la consommation de 4,2 ha de terres agricoles et de 0,64 ha de terres naturelles. Une partie de la zone de projet correspond à de la pente urbanisée (vaine)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	Le projet n'est pas situé dans un PPR mais le projet jouxte la RD60 où une zone d'aléa de 250m fixée de part et d'autre de la RD: Transport de matières dangereuses Proximité du ban communal: Centrale Thermique de Richemo (Seveso), Usine Air liquide (Seveso), conduite de gaz provenant des installations sidérurgiques (Seveso), Centrale nucléaire de Callodon (Seveso), port de Bondelange
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	Le projet n'est pas concerné par le PPR. Le projet est concerné par les aléas de retrait gonflement des argiles qui n'engendre pas d'insuffisabilité
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	Le projet est source de bruit on fait que le hissant (circulation des véhicules, tonnes, travaux...). Les nuisances engendrées sont mineures.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Le projet est concerné par les nuisances sonores de la RD60 (zone de bruit de 100m) et par les nuisances éventuelles de la déchetterie située au Nord du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X X	La déchetterie engendre peu de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet est susceptible d'avoir un effet mineur de nature transfrontière :
De par la proximité avec Thionville et donc le Luxembourg, la création du lotissement pourrait de manière infinitésimale renforcer les mouvements pendulaires transfrontaliers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact car :
- le projet (la zone de projet) est inscrite au PLU: l'activité est prévue.
- la zone de projet n'est pas reconnue comme milieux écologiques remarquables (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, ...) ni comme gîtes à chiroptères.
La ZICO est située à 3,2 km et la Natura 2000 la plus proche de la zone de projet est située à 11 km (Natura 2000cc carrières souterraines et pelouses de Kleng).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Programme des travaux
Carte de situation du projet par rapport aux enjeux environnementaux
Plan des servitudes de la commune de Guérange -

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LAY ST CHRISTOPHE

le.

29 Août 2013

Signature

F. BONNEFOI

PO

FONCIER CONSEIL SNC
Z.A du Sercor - BP 24
54000 LAY SAINT CHRISTOPHE
Tél. 03.83.37.54.45 - Fax 03.83.32.78.72

